

Les industries mécaniques après le confinement

Le comité mécanique de l'IESF présente ses constatations et ses réflexions et sur l'impact de la crise sanitaire dans le domaine de la mécanique durant ces 3 derniers mois.

Les constatations

Avant de rentrer dans les détails rappelons [quelques chiffres clés](#) relatifs aux industries mécaniques françaises en 2019 (source Fédération des Industries Mécaniques – FIM). Les industries mécaniques se répartissent en 11 700 entreprises de plus de 10 salariés, soit 616 500 salariés pour un chiffre d'affaires de 134,5 milliards d'euros. Le secteur des équipements de production et des équipements mécaniques (15 639 entreprises et 244 479 salariés) représente un peu moins de la moitié des facturations et a vu son chiffre d'affaire augmenter de 3,2% en 2019.

Dans l'ensemble du secteur mécanicien, on estime le nombre des sites de production en fonctionnement entre 55 et 60%. Ce chiffre varie notablement selon l'activité des entreprises.

Dans le secteur des fabricants d'équipements de production, croissance la plus forte en 2019, seules 44 % des entreprises sont en activité. Les entreprises fermées reprennent progressivement leur activité. On constate que la reprise des sites industriels de l'automobile et l'aéronautique, leurs principaux clients, est très lente. Le redémarrage des secteurs liés aux clients asiatiques est cependant plus dynamique. D'une manière générale les entrées de commandes se sont fortement contractées en avril sans qu'une amélioration ne soit envisagée sur les prochaines semaines.

On note plus de 80 % de fermetures pour les sous-traitants de la filière automobile dont les usines des donneurs d'ordres étaient fermées. Dans le secteur du décolletage, 45 % des entreprises par exemple sont totalement à l'arrêt et cette activité, reprend lentement dans le secteur aéronautique.

Dans les entreprises travaillant pour la filière agroalimentaire 80%, des sites fonctionnent car les usines des donneurs d'ordres sont ouvertes et travaillent à plein régime.

Dans le secteur du médico-social des entreprises locales se sont mobilisées pour combler le vide et fournir grâce à l'impression 3D des matériels qui faisaient défaut : allant des simples écrans faciaux, masques, écouvillons jusqu'à des pièces techniques pour les ventilateurs et les respirateurs, peintures et virucides.

Les conditions de reprise

Les services officiels et organismes en charge de la santé et de la sécurité au travail traitent les problématiques posées par le virus SARS-CoV-2 et son épidémie Covid-19. L'intégration de ces méthodes dans l'entreprise nécessite de gérer l'incertitude sur les points suivants :

-Les délais de mise en place du confinement

La circulation du virus et les admissions en hospitalisation ont été beaucoup réduites pendant le confinement et n'ont cessé de baisser après celui-ci. Si le principe veut que l'on mette en place les mesures barrières le plus rapidement possible, la réalité du terrain fait que les délais existent, et fixer la date butoir pour une remise en place complète d'une « activité normale » à la première quinzaine de septembre 2020 paraît réaliste.

-La durée de maintien

La méthode normale pour stopper une épidémie est la vaccination. La certitude d'un vaccin n'est pas acquise, la date de disponibilité de ce vaccin est plus qu'incertaine : 1 à 2ans. De plus la phase de vaccination qui pourrait concerner jusqu'à 80% de la population mondiale, soit environ 7 milliards de doses à produire et à administrer, demandera un certain temps.

-L'effet sur la productivité, la sécurité

Il y a une différence fondamentale entre la sécurité « classique » qui s'adresse à un nombre limité d'opérations et la sécurité « Covid », plus globale, qui se joue dans tous les endroits de l'entreprise, ainsi qu'à l'extérieur de celle-ci.

Les adaptations à prévoir et approfondir

Si la crise a fortement pénalisé les industries mécaniques classiques elle a aussi stimulé une agilité collective qui accélère le temps et pousse les technologies et les organisations de demain à faire peut-être leurs preuves dès aujourd'hui. Ainsi, un certain nombre de dispositions prises par certaines entreprises timidement au début des années 2000, et croissant régulièrement, devraient connaître une extension rapide. Nous pouvons citer par exemple :

- Les questions de relocalisation des industries mécaniques

La relocalisation des industries en France ou en Europe, mécaniques ou autres, ne peut être faite systématiquement mais par **filères en fonction des intérêts stratégiques**. Il est absurde que toute l'industrie soit relocalisée : il faut rappeler que les industriels exportent environ 40% de leur production. Il faut éviter l'absence de stock et disposer des compétences nécessaires en termes d'emploi, ces carences ont été cruelles durant la crise sanitaire. La fragilité de la production a été constatée et il est urgent de repenser et réadapter les moyens de production : signalons la souplesse de PSA qui peut fabriquer plusieurs véhicules sur un même site et lui donne une certaine avance par rapport à d'autres constructeurs. Réutiliser les techniques de la recherche opérationnelle pourrait être une piste.

La relocalisation a un coût et ce ne sont pas les entreprises qui vont la financer : La balle est dans le camp des pouvoirs publics après choix des entreprises, la santé venant en tête. Le comité mécanique propose la création *d'un comité scientifique pour l'industrie* chargé d'aider les instances dirigeantes, analogue au *comité scientifique pour la médecine* créée dans l'urgence.

- Les questions de télétravail et de télé-fabrication

La performance croissante des moyens électroniques de communication a favorisé le télétravail dans le domaine tertiaire pendant la crise sanitaire à tel point que certaines entreprises souhaitent le poursuivre. On peut aussi s'attendre à ce que les demandes des autorités de santé relatives aux mesures « barrières » conduisent à un télétravail "quasi obligatoire" en ce qui concerne les personnes à risque, pour les tâches qui s'y prêtent.

Le nombre important de salariés dans le secteur de la mécanique, industrie balkanisée qui comporte un grand nombre de PME-PMI, est dû l'importance de la production dans ce secteur qui est pourtant largement robotisée. La nécessité du travail en réseau devrait favoriser non seulement la conception mais aussi la fabrication à distance : on pense entre autres à la fabrication additive.

Toutes ces évolutions posent des problèmes de sécurité informatique, et nécessitent donc des formations associées (les problèmes les plus fréquents étant entre la chaise et le clavier).

Yvon Chevalier, président du comité Mécanique